

INÉGALES FACE AUX DROIT SOCIAUX

"Ce sont toujours, toujours les femmes qui sont sacrifiées dans notre société, Y'en a marre...", chantait le Groupe d'Action Musicale dans les luttes sociales et syndicales des années 70-80. Est-ce toujours le cas ?

Dire que le travail des femmes ne représente qu'un salaire d'appoint est un discours qui perdure à travers toute l'histoire sociale et relève de l'idéologie cherchant à justifier les inégalités. Aux inégalités salariales s'ajoutent des inégalités dans différents secteurs de la sécurité sociale.

Par exemple, si l'on regarde des mesures à l'encontre des chômeurs prises ces 50 dernières années, elles ne sont pas officiellement discriminatoires mais le public touché est principalement féminin. Et ça continue...

Inverser la tendance

Si nous voulons que l'égalité entre femmes et hommes ne soit pas seulement un principe, mais une réalité, il faut inverser radicalement la tendance, non pas en diminuant "de façon égale" les droits et les rémunérations mais en les augmentant.

Toute décision en matière sociale devrait aussi faire l'objet d'une analyse genrée pour conquérir plus d'égalité.

Et ce combat pour l'égalité n'est pas seulement celui des femmes, même s'il est important qu'elles en soient les premières porteuses ; la solidarité des hommes et le soutien de l'ensemble du mouvement ouvrier est essentiel.

Paul Blanjean

GOVERNEMENT MICHEL : LES MESURES QUI FONT MAL

Parmi les personnes exclues, on retrouve un nombre important de travailleuses à temps partiel. Alors que lors de son installation, le gouvernement Michel s'était engagé à tenir mieux compte de la dimension genre sur le marché du travail, il a aggravé les différences avec des décisions discriminantes¹.

Par exemple, la mesure d'exclusion du chômage des personnes indemnisées en "allocation d'insertion" depuis 3 ans a eu un impact plus grave pour les femmes. Sur les 18.432 personnes qui ont perdu leur droit à l'indemnisation en janvier 2015, on compte 63,3% de femmes.

D'autres mesures discriminantes ont été prises, comme :

- la suppression de la dispense d'activation pour les chômeuses avec enfants en bas âge ;
- le calcul moins avantageux de l'allocation de garantie de revenus des travailleur-euse-s à temps partiel ;
- la suppression de l'allocation crédit-temps sans motif et de son assimilation pour la pension ;
- la réduction du séjour en maternité ;
- une réforme des pensions, dont le relèvement à l'âge de 67 ans pénalise davantage les femmes qui ont des carrières qui sont incomplètes ;
- la réduction de moitié, après deux ans, de l'allocation de garantie de revenus (AGR) des travailleur-euse-s à temps partiel ;
- la limitation de la dispense des aidants proches... qui sont principalement des aidantes ;
- de moindres assimilations des périodes non travaillées pour le calcul de la pension dont le crédit-temps ;
- l'assimilation sur base d'un salaire forfaitaire minimum des périodes de chômage de plus d'un an et de RCC² pour le calcul de la pension en lieu et place du dernier salaire.

De nombreuses autres mesures récentes peuvent aussi être dénoncées. Parmi elles, la mise en place de flexi-jobs dans des secteurs qui occupent essentiellement des femmes comme l'Horeca, le commerce, la coiffure ou encore le nettoyage.

1. Voir le communiqué de Vie Féminine du 29/09/2016

2. Régime de chômage avec complément d'entreprise (appelé anciennement prépension)